

Paris, le 31 juillet 2025

VIVENDI : RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2025

- **Gameloft** réalise de belles performances, affichant une croissance de plus de 8 % de son chiffre d'affaires au premier semestre 2025 à 143 millions d'euros et une progression significative de son EBITA (+20 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024)
- Les **frais de structure du siège** s'élèvent à 52 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse par rapport au premier semestre 2024 (65 millions d'euros)
- Le **résultat opérationnel ajusté (EBITA)** du groupe s'élève à 18 millions d'euros, en amélioration de 47 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024
- Le **résultat net, part du groupe**, est un bénéfice de 30 millions d'euros
- Le **portefeuille des participations cotées et non cotées** ressort à 7 milliards d'euros à la suite de la cession de l'essentiel des titres TIM et de l'acquisition de titres Lagardère (offre subsidiaire à l'OPA de 2022)
- L'**endettement financier net** s'est réduit à 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2025, contre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024
- Cooptation de **Bernard Osta** au Conseil de surveillance en remplacement de Philippe Labro

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance, et **Arnaud de Puyfontaine**, Président du Directoire, ont déclaré :

« Vivendi affiche des résultats solides au premier semestre 2025. Notre chiffre d'affaires a progressé de 8 % et le résultat opérationnel ajusté s'est amélioré de 47 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024. Cette dynamique positive reflète notamment la transformation continue de Gameloft, dont

les bonnes performances contrastent avec la tendance actuelle du secteur des jeux vidéo. Nous avons également réduit de 13 millions d'euros les frais de structure du siège et bénéficié d'une hausse de 14 millions d'euros de la quote-part dans le résultat net d'Universal Music Group (UMG).

Au cours de cette première partie de l'année, nous avons poursuivi l'optimisation de notre portefeuille de participations. La cession de la quasi-totalité de nos titres TIM marque notre retrait des télécoms, qui ne sont plus au cœur de nos activités, et permet une réduction sensible de notre endettement financier net. Par ailleurs, le Groupe détient aujourd'hui plus de 13 % de Lagardère à l'issue de la clôture de l'offre subsidiaire de l'OPA initiée sur ce dernier en 2022.

Fidèles à notre mission, nous poursuivons le développement de nos activités dans les contenus, les médias et le divertissement, tout en continuant à gérer activement notre portefeuille de participations et à explorer de nouvelles opportunités de création de valeur. »

Analyse des résultats

Ce communiqué présente des résultats condensés, non audités, établis selon les normes IFRS¹, arrêtés par le Directoire de Vivendi du 28 juillet 2025, et examinés par le Comité d'audit du 28 juillet 2025 ainsi que par le Conseil de surveillance du 30 juillet 2025.

Au premier semestre 2025, **le chiffre d'affaires** s'élève à 145 millions d'euros, en amélioration de 11 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 (+8,4 % à taux de change et périmètre constants). Cette évolution résulte de la bonne performance de Gameloft.

Pour la même période, **le résultat opérationnel ajusté (EBITA)** s'élève à 18 millions d'euros, contre -29 millions d'euros au premier semestre 2024. L'EBITA comprend les contributions suivantes :

- Gameloft : +8 millions d'euros (contre -12 millions au premier semestre 2024), en hausse de 20 millions d'euros (*voir plus bas*) ;
- Corporate : -52 millions d'euros (contre -65 millions d'euros au premier semestre 2024), en amélioration de 13 millions d'euros liée à des économies opérationnelles récurrentes et à des effets non-récurrents favorables ;
- Quote-part dans le résultat net d'UMG mise en équivalence : 62 millions d'euros (contre 48 millions d'euros au premier semestre 2024), en hausse de 14 millions d'euros.

¹ Pour mémoire, conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges des entités distribuées lors de la scission de Vivendi le 13 décembre 2024, à savoir Canal+, Havas, Lagardère et Prisma Media, ainsi que les produits et charges des autres entités cédées ou en cours de cession, à savoir les activités de festivals et de billetterie, sont traités de la manière suivante :

- leur contribution jusqu'à leurs dates de cession effective à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées » ;
- ces retraitements ont été appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;
- la quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Ces retraitements ont été appliqués pour les données issues du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Au premier semestre 2025, **le résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 30 millions d'euros (0,03 euro par action de base), contre 159 millions d'euros au premier semestre 2024 (0,16 euro par action de base). Au premier semestre 2024, il comprenait la plus-value réalisée sur la cession des activités de festivals et de billetterie à l'international (+106 millions d'euros) et le résultat net (avant intérêts minoritaires) de Canal+, Louis Hachette Group et Havas pour un montant total de 93 millions d'euros. Ces éléments positifs étaient en partie compensés par les conséquences financières de l'accord transactionnel conclu le 28 juin 2024 avec l'ensemble des investisseurs institutionnels qui a mis fin au litige relatif à la communication financière du Groupe du début des années 2000 (-95 millions d'euros).

Les dividendes perçus des participations non consolidées s'élèvent à 64 millions d'euros au premier semestre 2025 (66 millions d'euros au premier semestre 2024). Ils comprennent les dividendes reçus de MediaForEurope (30 millions d'euros), de Banijay Group (29 millions d'euros) et de Lagardère (5 millions d'euros). Pour rappel, sur l'exercice 2024, le dividende de Lagardère était éliminé comme un flux intragroupe, Lagardère étant consolidé par intégration globale jusqu'au 13 décembre 2024. En outre, au premier semestre 2024, les dividendes des participations non consolidées comprenaient celui de Telefonica (9 millions d'euros).

Au 30 juin 2025, **l'endettement financier net** s'établit à 1 768 millions d'euros, contre 2 573 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les emprunts totalisent 1 940 millions d'euros, contre 2 647 millions d'euros au 31 décembre 2024. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de gestion de trésorerie s'élèvent à 172 millions d'euros, contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Communication des griefs de la Commission européenne

Le 25 juillet 2023, la Commission européenne a annoncé ouvrir une procédure formelle d'enquête afin de déterminer si, lors de l'acquisition de Lagardère, Vivendi SE a enfreint l'obligation de notification et l'obligation de suspension énoncées dans le règlement de l'Union européenne sur les concentrations, ainsi que les conditions et obligations liées à la décision de la Commission d'autoriser l'opération Vivendi/Lagardère.

Le 18 juillet 2025, la Commission européenne a adressé à Vivendi une communication des griefs portant sur une éventuelle mise en œuvre anticipée de l'opération de prise de contrôle de Lagardère SA.

La Commission reproche à titre préliminaire à Vivendi d'avoir violé trois dispositions du Règlement (CE) n° 139/2004 relatif au contrôle des concentrations en mettant en œuvre la prise de contrôle de Lagardère SA avant la notification de cette opération (en méconnaissance de l'article 4, paragraphe 1 de ce Règlement), avant son autorisation (article 7, paragraphe 1) et avant l'approbation des acquéreurs des actifs cédés à titre de remèdes (Editis et Gala) par la Commission (article 8, paragraphe 2).

Cette communication de griefs constitue le point de départ de la phase contradictoire de la procédure et permet à Vivendi d'exposer tous les moyens de fait et de droit qui, de son point de vue, devraient justifier de la mettre hors de cause et de clôturer l'enquête.

Selon cette communication de griefs, la Commission envisage à ce stade d'imposer à Vivendi des amendes au titre de ces infractions sur le fondement de l'article 14, paragraphe 2 du Règlement susmentionné, qui permet à la Commission d'infliger des amendes jusqu'à concurrence de 10 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise sanctionnée.

Avis de l'Autorité des Marchés financiers (AMF)

Le 22 avril 2025, la Cour d'appel de Paris a annulé une décision de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) du 13 novembre 2024 qui retenait une absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE, jugeant que Monsieur Vincent Bolloré contrôle Vivendi SE et demandant en conséquence à l'AMF de se prononcer à nouveau sur la nécessité ou non de lancer une offre publique de retrait sur les titres de Vivendi SE.

Bolloré SE et Vivendi SE ont formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt de la Cour d'appel, respectivement les 28 et 30 avril 2025. L'audience devant la Cour de cassation est prévue le 25 novembre 2025.

Le 18 juillet 2025, l'AMF a décidé que le Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré étaient tenus au dépôt d'une offre publique de retrait sur Vivendi SE dans un délai de 6 mois. L'AMF a précisé qu'elle veillerait à ce que la clôture de l'offre n'intervienne qu'après que la Cour de cassation aura rendu son arrêt. Bolloré SE a formé un recours devant la Cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de cette décision. Vivendi SE a également formé un recours tendant aux mêmes fins.

Cooptation de Monsieur Bernard Osta au Conseil de surveillance

Le 30 juillet 2025, le Conseil de surveillance de Vivendi a décidé de coopter Monsieur Bernard Osta (*voir biographie avant les annexes*) en remplacement de Monsieur Philippe Labro, décédé le 4 juin 2025, avec effet à compter de cette date et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Commentaires financiers relatifs à Gameloft

Au premier semestre 2025, le chiffre d'affaires de Gameloft s'établit 143 millions d'euros, en croissance de 8,4 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre 2024.

Ce montant se répartit entre 65 millions d'euros pour le segment PC/console et 71 millions d'euros pour le segment Mobile. Le chiffre d'affaires PC/console représente donc désormais 45 % du chiffre d'affaires total de Gameloft et progresse de 18,0 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre 2024. Le chiffre d'affaires Mobile totalise 50 % du chiffre d'affaires total de Gameloft, stable à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre 2024.

Les jeux Disney Dreamlight Valley, Asphalt Legends Unite, Disney Magic Kingdoms, March of Empires et Disney Speedstorm réalisent les cinq meilleures ventes du premier semestre 2025, et représentent 57 % du chiffre d'affaires total de Gameloft.

Au premier semestre 2025, le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'élève à 8 millions d'euros, en très nette amélioration de 20 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024. Grâce à la résilience de son catalogue, à la bonne performance du jeu Disney Dreamlight Valley et au plan de réduction des coûts mis en œuvre, Gameloft a atteint son objectif de rentabilité structurelle. Hors charges de restructuration, l'EBITA progresse de 15 millions d'euros (8 millions d'euros comparé à -7 millions d'euros au premier semestre 2024).

Pour toute information complémentaire, se référer au document « Rapport financier et états financiers condensés du premier semestre 2025 » qui sera mis en ligne ce soir (heure de Paris) sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com).

À propos de Vivendi

Depuis sa création, Vivendi a su s'imposer comme un acteur des contenus, des médias et du divertissement, en développant un portefeuille d'actifs cotés et non cotés, chacun leader de son marché. Vivendi détient 100 % de Gameloft, un éditeur de jeux vidéo de renommée mondiale qui développe avec succès des jeux multiplateformes sur console, PC et mobile. Le portefeuille d'actifs de Vivendi comprend des participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan : Universal Music Group et Banijay Group dans les contenus et le divertissement et MediaForEurope et Prisa dans les médias. Vivendi détient par ailleurs une participation dans le secteur de l'édition et du commerce en zone de transport avec Lagardère et une participation résiduelle dans les télécoms avec TIM. Fort de son expertise stratégique et économique, Vivendi anticipe les dynamiques globales et prend part aux transformations des secteurs où il opère, notamment la révolution numérique et les nouveaux usages des consommateurs en matière de contenus. Le Groupe soutient des entreprises créatrices de valeur, offrant des perspectives durables et une contribution positive aux évolutions de notre société. Guidé par une vision à long terme et une exigence constante d'innovation, Vivendi s'appuie sur des équipes expérimentées pour identifier et accompagner des projets de croissance durable. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), engagement pris dès 2003, est au cœur de sa stratégie et façonne chacune de ses décisions. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

CONTACTS

Médias

Jean-Louis Erneux
+33 (0) 1 71 71 15 84
Solange Maulini
+33 (0) 1 71 71 11 73

Relations Investisseurs

Xavier Le Roy
+33 (0) 1 71 71 18 77
Nathalie Pellet
+33 (0) 1 71 71 11 24

Biographie de Monsieur Bernard Osta

Bernard Osta est Directeur Administratif et Financier du groupe Vestiaire Collective.

Avant de rejoindre Vestiaire Collective, Bernard Osta a passé 15 ans en banque d'affaires. Il a commencé sa carrière au sein du département Fusions-Acquisitions de la banque Lazard Frères à New York (de 2006 à 2009) puis à Paris (de 2009 à 2011).

En 2011, il rejoint le département Banque d'Affaires de Goldman Sachs à Paris où il occupe le poste de Directeur Exécutif.

Au cours de sa carrière en banque d'affaires, Bernard Osta a conseillé des sociétés à travers le monde sur des opérations complexes de fusions-acquisitions et de financement en capitaux propres ou dette.

En 2021, Bernard Osta rejoint la plateforme e-commerce Vestiaire Collective en qualité de Directeur de la Stratégie. Depuis septembre 2023, il y occupe la fonction de Directeur Administratif et Financier.

Il est diplômé de HEC Paris (Master of Science in Management).

ANNEXE I
VIVENDI
COMPTE DE RÉSULTAT CONDENSÉ
(IFRS, non audité)

	Semestres clos le 30 juin		% de variation
	2025	2024	
CHIFFRE D'AFFAIRES	145	134	+8,0%
Coût des ventes	(101)	(106)	
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(87)	(99)	
Charges de restructuration	(1)	(6)	
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	62	48	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)*	18	(29)	na
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(13)	(13)	
Accord transactionnel avec l'ensemble des investisseurs institutionnels	na	(95)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	5	(137)	na
Coût du financement	(42)	44	
Produits perçus des investissements financiers	80	68	
Autres charges et produits financiers	(8)	(24)	
	30	88	
Résultat des activités avant impôt	35	(49)	na
Impôt sur les résultats	(5)	58	
Résultat net des activités poursuivies	30	9	x 3,2
Résultat net des activités cédées	-	184	
Résultat net	30	193	-84,2%
Intérêts minoritaires	-	(34)	
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	30	159	-80,9%
<i>dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe</i>	<i>30</i>	<i>9</i>	
<i>Résultat net des activités cédées, part du groupe</i>	<i>-</i>	<i>150</i>	
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,03	0,16	
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,03	0,16	
Résultat net ajusté*	54	141	-61,6%
Résultat net ajusté par action (en euros)*	0,05	0,14	
Résultat net ajusté dilué par action (en euros)*	0,05	0,14	

Données en millions d'euros, sauf données par action.

na: non applicable.

*Mesures à caractère non strictement comptable.

Pour mémoire, conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges des entités distribuées lors de la scission de Vivendi le 13 décembre 2024, à savoir Canal+, Havas, Lagardère et Prisma Media ainsi que les produits et charges des autres entités cédées ou en cours de cession, à savoir les activités de festivals et de billetterie, sont traités de la manière suivante :

- leur contribution jusqu'à leurs dates de cession effective à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées » ;
- ces retraitements ont été appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;
- la quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Le « résultat opérationnel ajusté » (EBITA) et le « résultat net ajusté », mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme des informations complémentaires, qui ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté dans un but informatif, de gestion et de planification car ils permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

Pour toute information complémentaire, se référer au document « Rapport financier semestriel 2025 » qui sera mis en ligne ultérieurement sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com).

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin	
	2025	2024
Résultat net, part du groupe (a)	30	159
<i>Ajustements</i>		
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	13	13
Accord transactionnel avec l'ensemble des investisseurs institutionnels	-	95
Autres charges et produits financiers (a)	8	24
Résultat net des activités cédées (a)	-	(184)
Impôt sur les ajustements	3	-
Intérêts minoritaires sur les ajustements	-	34
Résultat net ajusté	54	141

a. Tels que présentés au compte de résultat condensé.

Compte de résultat ajusté

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		% de variation
	2025	2024	
Chiffre d'affaires	145	134	+8,0%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	18	(29)	na
Coût du financement	(42)	44	
Produits perçus des investissements financiers	80	68	
Résultat des activités avant impôt ajusté	56	83	-31,8%
Impôt sur les résultats	(2)	58	
Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires	54	141	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat net ajusté	54	141	-61,6%

na : non applicable.

ANNEXE II

VIVENDI

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(IFRS, non audité)

Chiffre d'affaires

	Semestres clos le 30 juin		% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants
	2025	2024			
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires					
Gameloft	143	132	+8,0%	+8,4%	+8,4%
Autres	2	2			
Eliminations des opérations intersegment	-	-			
Total Vivendi	145	134	+8,0%	+8,4%	+8,4%

Chiffre d'affaires trimestriel :

	2025			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin		
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires				
Gameloft	68	75		
Autres	1	1		
Eliminations des opérations intersegment	-	-		
Total Vivendi	69	76		

	2024			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires				
Gameloft	68	64	69	92
Autres	1	1	-	2
Eliminations des opérations intersegment	-	-	-	-
Total Vivendi	69	65	69	94

EBITA

	Semestres clos le 30 juin		Variation
	2025	2024	
(en millions d'euros)			
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)			
Gameloft	8	(12)	+20
Corporate	(52)	(65)	+13
Quote-part de résultat d'Universal Music Group (a)	62	48	+14
Autres	-	-	-
Total Vivendi	18	(29)	+47

a. Correspond à la quote-part de résultat des sociétés comptabilisées par Vivendi selon la méthode de la mise en équivalence opérationnelle.

ANNEXE III VIVENDI - BILAN CONDENSÉ (IFRS non audité)

(en millions d'euros)

ACTIF

	30 juin 2025 (non audité)	31 décembre 2024
Ecart d'acquisition	264	264
Actifs de contenus non courants	18	16
Autres immobilisations incorporelles	1	2
Immobilisations corporelles	41	41
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	31	35
Participations mises en équivalence	4 380	4 371
Actifs financiers non courants	2 219	2 952
Impôts différés	10	10
Actifs non courants	6 964	7 690
Stocks	-	-
Impôts courants	20	29
Actifs de contenus courants	-	-
Créances d'exploitation et autres	97	93
Actifs financiers courants	70	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172	39
	359	232
Actifs des métiers cédés ou en cours de cession	4	7
Actifs courants	363	239
TOTAL ACTIF	7 327	7 929

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

Capital	566	566
Primes d'émission	865	865
Actions d'autocontrôle	(406)	(415)
Réserves et autres	3 792	3 576
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SE	4 817	4 592
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	4 817	4 592
Provisions non courantes	142	162
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	1 495	1 993
Impôts différés	141	142
Dettes locatives à long terme	24	29
Autres passifs non courants	-	-
Passifs non courants	1 802	2 326
Provisions courantes	42	46
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	461	668
Dettes d'exploitation et autres	157	229
Dettes locatives à court terme	13	12
Impôts courants	2	3
	675	958
Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession	33	53
Passifs courants	708	1 011
TOTAL PASSIF	2 510	3 337
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	7 327	7 929